

LE NUMERO
5
CENTIMES

L'Avenir

LE NUMERO
5
CENTIMES

DE LYON



JOURNAL QUOTIDIEN, REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ANNONCES :

Amendes anglaises..... la ligne 1 fr.
Reclames..... — 2 :
Cherques locales..... — 4 :
Les Annonces se font au Bureau du Journal
à 10 heures du matin.

ADMINISTRATION & RÉDACTION :

8, PLACE DE LA BOURSE, 8
et Cour de la Liberté, 70

ABONNEMENTS :

Paris 1 an 10 fr.
Lyon et départ^{ts} limitrophes. 5 fr. 10 l. 80 %
Pour les autres départ^{ts}.... 6 fr. 10 l. 80 %
(Etranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} du mois.

Le lecteur du journal, d'hier porteur du numéro

1.996

est invité à se présenter à nos bureaux, place de la Bourse, n° 3, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, pour toucher la somme de cent francs qui lui est dévolue à titre de gratification.

Lyon, le 6 avril 1884.

Les n°s de jeudi et vendredi n'ont pas été réclamés.

Extrait de la liste de souscription ouverte par la BATAILLE pour les grévistes d'Anzin.
« Versé par M. Griveau, ajusteur aux ateliers d'Oullins, par l'entremise de l'Avenir de Lyon, 12 fr. 50 c.

Oullins, le 4 avril 1884.

Monsieur l'Administrateur de l'Avenir de Lyon,

La Société d'encouragement des écoles laïques d'Oullins vous remercie sincèrement de la somme de 12 fr. 50 c. que vous nous avez envoyée.

Elle remercie surtout M. Griveau qui a bien voulu se souvenir de notre œuvre patriotique entre toutes, puisqu'elle a pour but de préparer les enfants à devenir des hommes aptes aux devoirs que réclame la patrie.

Recevez, Monsieur, nos plus vives salutations.

Le Président, Ph. BRUYAS.

N° 7. Oullins, 4 avril 1884.

Reçu de M. l'Administrateur du journal l'Avenir de Lyon la somme de douze francs cinquante.

Le Trésorier, BERTHET.

L'Avenir de Lyon a promis de donner chaque jour à ses lecteurs une somme de cent francs. Pour tenir ses engagements et rester strictement dans les limites de la loi, le Conseil d'administration avise les lecteurs de l'Avenir de Lyon, qu'il désignera tous les jours publiquement, à six heures du soir, dans son local, place de la Bourse, n° 3, sans tirage et sans calcul d'aucune sorte, le numéro d'ordre au porteur duquel sera donné la somme de cent francs à titre de gratification.

C'est à nos lecteurs de s'en rapporter pour cette répartition à notre entière bonne foi.

LA FRANCE A TUNIS

La Chambre a ratifié la convention conclue avec le bey de Tunis : le Sénat ne l'a renvoyée à sa commission des finances que pour la voter des deux mains. La République française triomphe bruyamment : « Ce n'est point sans un orgueil légitime que l'on constatera, dans un certain nombre d'années, la facilité surprenante avec laquelle l'influence française se sera implantée en Tunisie. » Ce dithyrambe ne lui suffit pas : elle le bisse : « Il serait mal commode de découvrir dans l'histoire et de citer beaucoup d'entreprises qui aient réussi d'une façon plus complète et plus aisée que cette occupation si attaquée, si calomniée par l'espion de parti. »

Que se passe-t-il donc de si glorieux ? Le trésor français donne sa garantie aux créanciers de la Régence. Ce n'est pas l'annexion, mais ça y ressemble beaucoup. En général, les annexions finissent par là ; on a sauté une formalité diplomatique pour qu'elle soit complète — ou tout au moins ouverte — mais on y arrivera.

Le bey reste souverain ; c'est la France qui paye sa souveraineté. C'est un roi émergeant à notre budget. Notre commissaire spécial à Tunis aura quelque chose de ces résidents que l'Angleterre place à côté des grands chefs de ses positions africaines. Le chef est toujours le chef ; il porte le panache ou l'étendard, il trône au palais ; le résident le salue le premier, mais le résident étant détenteur de la force représentée par la poudre et par les écus, est le vrai chef.

L'Angleterre ne se trouve pas mal de ce système, loin de là. Il lui a mieux réussi que le bombardement. Elle lui doit ses colonies asiatiques les plus riches d'espérances, mais le résident anglais rend des comptes à son gouvernement. Il est à craindre que notre haut fonctionnaire tunisien n'en rende qu'à ses protecteurs.

Car, il ne restera du gouvernement de la Tunisie que le bey. C'est suffisant pour justifier les clameurs de M. Jules Ferry, s'opposant à ce que chaque année, un contrôle ait lieu comme en ce qui concerne l'Algérie. Par un étrange retour des choses d'ici-bas, M. le président du conseil a reproché aux républicains, ennemis avérés de l'annexion de la vouloir, en demandant tout ce qui, administrativement, la constitue. Loin de la pensée de nos ministres, de chercher à posséder cette colonie, ils ne veulent qu'y étendre leur protectorat. Cependant M. Jules Ferry l'a appelé, ce protectorat « une transition utile et nécessaire. » Transition ? Transition entre quoi ? Si c'est une transition, M. Pelletan avait donc raison de demander des garanties ; si c'est une transition, on compte donc changer quelque matin le protectorat en une belle et bonne annexion ? Il n'y a pas d'autre sens à donner à « cette transition utile et nécessaire. »

La Tunisie, domaine privé, royaume du bey, n'est qu'entrebaillée au contrôle des Chambres. Le favoritisme ministériel y grandira plus vite que l'alfa au soleil, et lorsqu'un indiscret — car il y en a encore quelques-uns au Parlement — demandera raison au ministère de tels actes quasi scandaleux, le ministre mettra un doigt diplomatique sur sa bouche et priera l'interpellateur de se taire, sous peine de laisser croire à l'Europe qui regarde, à l'Europe qui écoute, que l'annexion est faite, sinon proche.

Chaque fois qu'il est question de créer une banque si loin — et d'alimenter cette banque avec l'argent de la mère patrie — il faut y regarder à deux fois. Jusqu'ici, on se contente de garantir les emprunts contractés par le bey ; ce n'est pas la banque tunisienne, c'en est la raison.

Le souverain qui règne à Tunis, à l'ombre de nos trois couleurs, n'est pas absolument d'un commerce très honnête ; la dernière guerre a laissé voir que la fourberie était le fond du caractère de Sa Hautesse. Les orientaux empruntent très aisément ; il leur est très dur de rendre, par exemple, ce qu'ils ont emprunté. On nous affirme que la Tunisie est riche et qu'elle peut donner annuellement seize millions. Seize millions moins cinq millions, que représentera la dette annuelle de la conversion, reste à onze millions pour couvrir les emprunts nouveaux. Mais disent les optimistes, ces emprunts ne pourront être accordés que par une loi. Et le moyen de refuser un emprunt, quand il est devenu inévitable ? Les dettes du bey deviennent les nôtres, puisque nous garantissons sa gestion. Ne serons-nous pas obligés de combler les déficits quand, par prodigalité ou par ruse, il en aura fait de trop grands ?

Oui, il aura des tuteurs choisis par le ministère, qui le surveilleront, le contrôleront. Ils partiront doués des meilleures intentions, sans songer qu'il est traité le soleil d'Orient, que la fréquentation des pachas est funeste et que les consciences s'allongent démesurément à trop respirer les parfums du sérail.

C'est à quoi songaient les députés, que le président du conseil traita de si haut. Il n'y a pas là « d'esprit de parti », c'est une question d'amour-propre et d'honnêteté. La signature de la France est engagée, puisque selon l'expression gouvernementale, « la France est devenue l'unique banquier de la Tunisie. »

OCTAVE LEBESGUE.

On télégraphie de Madrid à l'Agence Reuters que l'éditeur d'un journal satirique de cette ville vient d'être condamné à huit années de réclusion, pour avoir publié une caricature considérée comme offensante pour le roi d'Espagne.

Livré à la méditation des dessinateurs de l'Aigle, du Triboulet, et feuilles de même farine réactionnaire qui demandent, en insultant chaque jour la République par le crayon, un gouvernement monarchique — au nom de la liberté.

LES CHAMBRES CONSULTATIVES D'AGRICULTURE

Il a été distribué à la Chambre un projet de loi, présenté par M. Méline, au nom de M. Jules Grévy, sur la création de chambres consultatives d'agriculture.

Les chambres consultatives d'agriculture présenteront au gouvernement et au conseil général de leur département leurs vues sur toutes les questions qui intéressent l'agriculture.

Elles seront consultées sur la création, dans le département, des établissements d'enseignement agricole ou vétérinaire, des stations agromomiques ainsi que des foires et marchés.

Elles renseigneront le ministre sur l'état des récoltes et la situation agricole de l'arrondissement.

Elles pourront être consultées par les préfets sur toutes les questions concernant l'agriculture.

Reconnues établissements d'utilité publique, elles peuvent acquérir, recevoir, posséder et aliéner après y avoir été dûment autorisées.

Sont électeurs et éligibles : agriculteurs, propriétaires, usagers, régisseurs, fermiers, métayers, arboriculteurs, horticulteurs, pépiniéristes, jardiniers, directeurs et professeurs d'établissements d'enseignement agricole ou vétérinaire, etc., etc.

Il est créé au chef-lieu de chaque arrondissement une chambre consultative d'agriculture composée de deux membres pour chacun des cantons de l'arrondissement.

NOS INFORMATIONS

— M. Magnier, directeur de l'Evénement porte sa candidature dans le département d'Eure-et-Loire.

— Des couronnes, venues d'Italie, ont été déposées sur la tombe de Delescluze.

— Le bureau s'est réuni hier pour prendre connaissance du rapport de sa sous-commission sur le nouveau mode de votation en séance publique.

Ce nouveau système sera appliqué après les vacances de Pâques.

— La commission de Madagascar se propose de demander au président du conseil d'entendre divers fonctionnaires du ministère de la marine, ainsi que les officiers de marine qui sont récemment revenus de Madagascar. Il a été décidé, en outre, qu'un sténographe recueillerait les débats de la commission et les dépositions du gouvernement.

— La reine Marouha a quitté Paris.

— On a célébré à Saint-Thomas-d'Aquin le bout de l'an de M. Louis Veuillot, le puissant écrivain — notre intime ennemi — qui rédigea en chef l'Univers.

— L'union démocratique, après un vif débat, s'est nettement prononcée pour qu'on ne songeât pas à clore la discussion générale sur le recrutement avant la prorogation.

A ses yeux, on n'aura pas le temps de tout dire ce qui doit être apporté à la tribune. Donc, on reprendrait la série des discours interrompus, après la rentrée, en mai.

Le cabinet, je n'ai pas besoin de l'ajouter, est tout à fait de cet avis.

Cependant, on persiste à faire courir le bruit qu'on ne se séparera pas avant le 10 avril, jeudi saint.

— M. Paul Bert a l'intention de déposer une proposition ayant pour but de supprimer le diplôme de bachelier, pour le remplacer par un certificat d'études universitaires.

Si c'est pour le remplacer, ce n'était pas la peine.

— On affirme que M. Noiret, sous-secrétaire d'Etat à la justice, va être nommé conseiller-maire à la Cour des comptes, en remplacement de M. Zeppel, atteint par la limite d'âge.

— Aucune puissance n'est disposée à maintenir les immunités que l'alliance monétaire latine a accordées transitoirement à l'Italie.

Elle ne pourra donc pas renouveler son traité pour la fabrication monétaire de ses pièces de 5 fr., étant donné le cours actuel des métaux, et en particulier de l'argent fin.

— Dans l'article premier du décret, M. Cambon (Pierre-Paul) est qualifié de ministre plé-

nipotentiaire et président de la République française à Tunis. On a mis « président » pour « résident » qui est le titre officiel.

— La population de Tunis a accueilli avec un vrai bonheur, dit la République française, le vote de la Chambre. La colonie anglo-malaise et la colonie grecque, les communautés de plusieurs rites, ont envoyé à M. Cambon des télégrammes de félicitation.

— Le Franc-Parleur, organe démocratique et socialiste, rédigé en majeure partie par des ouvriers, sous la direction d'un ancien pros-crit, le citoyen Comble, arrivé à son troisième numéro, avec un plein succès, prouve cette vérité que les ouvriers ne seront vraiment défendus que lorsqu'ils auront des tribunes à eux.

Bonne chance au Franc-Parleur.

A LA CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

On répand la nouvelle, dans les couloirs de la Chambre, que la commission du Sénat a émis un vœu favorable à la convention financière tunisienne.

M. Ballue, rapporteur du budget de la guerre, a communiqué à la sous-commission l'énumération des économies qu'il propose sur le budget. Ces économies atteindraient 15 millions ; elles consisteraient principalement à substituer, pour les vivres des troupes, le système de l'entreprise au service administratif.

SÉANCE

M. Brisson préside.

M. Graux dépose son rapport sur la proposition de loi relative aux élections municipales de Paris, concluant à l'adoption du projet du Sénat.

M. Floquet présente un amendement qui n'est que sa première proposition votée primitivement, consistant à diviser Paris en quatre grands sectionnements.

Il demande à la Chambre de maintenir sa première décision.

Après une réplique de M. Graux, M. Sigismond Lacroix déclare que lui et ses amis se rallient à l'amendement Floquet.

L'extrême gauche toute entière approuve.

M. Waldeck Rousseau, prenant la parole au nom du Gouvernement, accepte le sectionnement sans repousser le scrutin de liste, tel qu'il a été voté au Luxembourg. Il croit que le système des grands sectionnements est le plus conforme aux lois du suffrage universel. Cette question le met dans un très grand embarras. Il accepte la proportionnalité avec le sectionnement qu'il repousse avec le scrutin d'arrondissement.

L'amendement Floquet est adopté par 334 voix contre 156.

Les autres articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

On valide l'élection de M. Grout à Dieppe. A 4 heures, la Chambre reprend la discussion de la loi sur le recrutement.

M. Lockroy prononce un grand discours. Il affirme que l'armée actuelle pourrait soutenir une campagne avec honneur et succès. Il reproche à M. Margaine d'avoir souhaité des armées restreintes qui deviennent facilement des armées prétorienne dangereuses pour la liberté.

Les armées coloniales lui semblent inutiles, sinon funestes, actuellement du moins, elles ne pourraient qu'a-tirer, chez nos gouvernants, le désir des expéditions lointaines.

Il pense qu'il faut s'en tenir aux mœurs militaires existant actuellement en Europe. Le système du service de trois ans est le seul applicable et répond seul aux temps et aux idées modernes.

Il réfute ensuite la loi de 1872 comme insuffisante. Il réclame l'égalité des charges militaires. Il affirme que les dispenses actuelles doivent être supprimées, sous peine de compromettre le caractère national de l'armée.

M. Lockroy continue en combattant la volontariat avec force. Il rappelle l'accueil qui fut fait par les volontaires d'un an au duc de Chartres, quand il commandait à Rouen.

La droite interrompt.

M. Brisson a beaucoup de peine pour rétablir le silence.

M. Lockroy reprend son discours au milieu d'un indescriptible tapage. Il combat le rapport des six ou sept millions que produit le versement annuel de la prime du volontariat. Cette prime sera remplacée avantageusement par la réduction que la suppression des cinq ans d'activité amènera au budget.

L'orateur est fatigué ; la séance est suspendue dix minutes.

M. Lockroy demande, en reprenant la parole, que les sous-officiers soient rétribués comme en Allemagne. Il demande, en outre, que les prêtres et les instituteurs soient soldats.

C'est par le coudolement que les masses s'instruiraient, dit-il. L'armée ennemie dénonce nos préparatifs ; il ne faut pas que la France soit une caserne surprise.

M. Rivière demande à ce que la Chambre siège dimanche.

La Chambre refuse.

La séance est levée à 6 heures 20.

LES ÉVÉNEMENTS DE DENAIN

Les hommes qui ont fait la guerre à l'empire au nom des grévistes de la Ricamarie et d'Aubain viennent de faire ce que fit l'empire. Ils ont fusillé — ou laissé fusiller au bord des fosses. Le *Cri du Peuple* raconte ainsi les événements :

« La foule s'était portée au bord de la fosse Renard où quelques mineurs continuent le travail. »

« Plusieurs brigades de gendarmes se trouvaient à l'entrée. »

« Rassemblements composés en grande partie de femmes et d'enfants de mineurs circulant, absolument pacifiques. Cependant une première charge a lieu. J'ignore malheureusement le nom du misérable qui l'a ordonnée. Des cris de colère partent de la foule. Des femmes portant leurs enfants sur les bras sont bousculées ; plusieurs mineurs arrêtés, dont un inoffensif vieillard de soixante-douze ans. D'autres sont renversés et foulés aux pieds. Un gréviste a la figure éraflée par un coup de sabre. »

« Enfin des coups de feu sont tirés. Il est impossible de dépeindre l'exaspération légitime des ouvriers. Tout Denain est debout. Le bruit de ces événements se répand comme une traînée de poudre. Les mineurs accourent de toutes parts. L'émotion est immense. »

« La foule envahit la chaussée. Sans faire les sommations d'usage, des gendarmes à cheval arrivent sur nous, sabre au clair ; des gendarmes à pied suivent au pas de charge, bayonnette croisée. »

« La foule se disperse ; des femmes et des enfants courent à terre. Plusieurs sont gravement contusionnés. »

L'Agence Havas publie cette dépêche :

« Denain, 5 avril. »

« Deux bataillons du 127^e sont arrivés ce matin ; grâce à ce déploiement de forces, le calme paraît régner dans le bassin d'Anzin. Il est inexact que les gendarmes aient fait feu sur les grévistes comme le prétendent ces derniers. Les gendarmes assaillis par les grévistes qui voulaient délivrer les prisonniers, furent obligés de mettre le revolver en main, dans la précipitation de ce mouvement, un coup partit par inadvertance, mais sans atteindre personne. »

Inutile d'insister sur le caractère officieux de cette dépêche, et le grotesque de cette phrase : « un coup partit par inadvertance. »

Nous attendons pour nous prononcer les dépêches de notre correspondant spécial.

Lille, 5 avril.

Le préfet du Nord, M. Duguigny, procureur général à Douai, et d'autres autorités ont parcouru aujourd'hui le bassin houiller.

Six grévistes, arrêtés hier à Denain, ont été

condamnés à des peines variant de trois mois à quinze jours de prison.

Trois grévistes et une femme, qui ont arraché hier, à Vieux-Condé, un prisonnier des mains des gendarmes, ont été arrêtés aujourd'hui.

Le duc d'Albany

Les obsèques du duc d'Albany ont eu lieu hier à Windsor, sans faste, sans cérémonie pompeuse. La cour y assistait ainsi que les ambassadeurs étrangers. M. Wadington y figurait « mais, dit le *Figaro*, seulement comme représentant du Président de la République. » Il ne pouvait, dit *Figaro*, être le représentant du roi de Prusse.

Plusieurs journaux ont publié le compte rendu des obsèques la veille. — Les fils spéciaux sont une belle chose.

LES ODEURS DE LYON

M. Fichet a annoncé vendredi au conseil municipal qu'une pétition se signait dans le quartier de la Guillotière pour se plaindre du mauvais état dans lequel se trouvent les égouts. Cette situation est une conséquence de la grève des égoutiers.

Selon la proposition faite par le conseiller de la Guillotière, une commission de trois membres, composée de MM. Fichet, Odoux et Thévenet, a été chargée de visiter les égouts ; ces deux premiers et deux employés de l'administration sont descendus dans le grand collecteur.

Il faut savoir gré à nos édiles de n'avoir pas craint de se salir en explorant ces écuries d'Augias. Sur leur parcours, ils ont constaté le mauvais entretien des canaux. Des détritus sans nom, des matières organiques formaient des dépôts atteignant, dans certains endroits, jusqu'à quarante centimètres d'épaisseur.

Une odeur nauséabonde s'échappait des conduits et plus d'une fois, les explorateurs durent reculer, sous peine d'être asphyxiés.

Les plaintes des habitants de la place du Pont, du cours Gambetta et des rues adjacentes étaient donc bien fondées. Le rapport très étendu que les conseillers publieront à cette occasion dira à qui l'on doit faire remonter la responsabilité de cette situation. En attendant, il faut que la municipalité fasse nettoyer au plus vite ces infects dépotoirs et qu'elle démontre à l'entrepreneur des égouts qu'il est des travaux qui ne doivent jamais rester en souffrance.

Ses démêlés avec ses ouvriers n'excusent pas l'incurie de son administration, ni les maladies que peuvent engendrer les exhalaisons délétères dues à la malpropreté des conduits collecteurs.

On prétend que certaines maisons faisant l'angle du cours sont autorisées — par tolérance impériale — à déverser leurs matières organiques directement dans les canaux. Cette tolérance est devenue, pour elles, un droit : le droit à l'empoisonnement des voisins. Nous appelons sur ce point l'attention du conseil de salubrité publique, mais nos conseillers se sont rendu compte de l'état des lieux — lieux est ici fort bien placé — il faut espérer que leur démarche ne sera pas vaine.

ÉTRANGER

Berlin. — Il faut n'ajouter aucune foi aux bruits d'après lesquels la présidence du conseil des ministres, après la retraite du prince de Bismarck, serait confiée au prince impérial.

Du reste, le prince impérial est trop imbu d'idées constitutionnelles pour se prêter à des expériences dont le seul résultat serait de lui

assumer la responsabilité de la politique actuelle.

Rome. — Le nouveau cabinet a été accueilli, hier, d'une manière très indifférente. La majorité était silencieuse, et la gauche dissidente, singulièrement agressive, s'est livrée à des interruptions frénétiques et à des rires ironiques.

Madrid. — On mande de Madrid à l'*Indépendance belge* que don Carlos a ordonné aux carlistes de s'abstenir aux prochaines élections pour les Cortès.

MOEURS DES THÉÂTRES

Grand-Théâtre.

Dimanche 6 avril, cinquième représentation de la *Princesse des Canaries*, opéra-bouffe en 3 actes et 4 tableaux, de MM. Chirot et Duru.

La pièce est décidément un grand succès d'artistes, de mise en scène ; l'orchestre, sous la direction de M. Luigini, est un des principaux attraits, aussi le Grand-Théâtre lutte-t-il victorieusement contre les derniers jours du carême.

Théâtre des Célestins

Dimanche 6 avril, à une heure, matinée extraordinaire, au bénéfice des machinistes, qui se sont associés le concours de Mes Jeanne Andrée, Sivori, MM. A. Luigini, L. Reine, Mercier, des Touristes lyonnais, de l'Union gauloise et des artistes du théâtre des Célestins.

On donnera *Ma Camarade*, comédie en 5 actes, et un grand intermède musical.

Le soir, à sept heures 1/4, *Le Bossu*, drame à grand spectacle en 5 actes et 10 tableaux, de MM. Paul Féval et Anicet Bourgeois.

A TRAVERS LYON

Distinction honorifique. — Sa Majesté Alexandre III, empereur de Russie, vient de conférer le grade d'officier de l'ordre de Saint-Stanislas à M. A. Luigini.

C'est après une brillante exécution de la *Marche solennelle*, dédiée par le chef d'orchestre du Grand-Théâtre de Lyon au czar que le souverain a accordé au jeune maestro cette éclatante distinction.

Nous offrons à M. Luigini nos sincères félicitations.

Par arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 31 mars 1884, M. Raux, directeur des prisons du Rhône, a été élevé d'une classe, sur place.

Nous ne pouvons qu'applaudir à la décision qui vient de récompenser les excellents services de ce sympathique fonctionnaire.

M. Montabert a versé, le 31 mars, à la caisse du Bureau de bienfaisance, de la rue Royale, 17, la somme de 25 fr., provenant du journal *l'Avenir*.

Nous recevons de M. Marc Guyaz, un ouvrage très étendu, couronné par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Histoire des institutions municipales de Lyon avant 1789.

Nous en reparlerons prochainement.

Tirage au sort des Obligations de l'Emprunt de 1880, autorisé par la loi du 23 décembre 1879.

Le neuvième tirage au sort des obligations de l'emprunt de 1880, de la ville de Lyon, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle des Fêtes, le mardi 15 avril 1884, à 9 heures du matin.

Mœurs Régence. — Nous ne sommes plus au temps où les paisibles bourgeois pouvaient se permettre de *rosser le guet* ; aussi hier, les nommés Bernard Christ, restaurateur rue Basse-Verchères, 2, et Pierre Verliète, serrurier, chemin de la Favorite, 2, ont été

arrêtés pour voies de faits sur un militaire du 139^e régiment de ligne.

Tapageur et têtue. — Claude Bouquero, ouvrier tisseur, demeurant rue de Vendôme, 126, se trouvait hier soir, boulevard de la Croix-Rousse, parfaitement ivre. Comme il n'a pas le vin triste, il chantait gaïement les chansons de son répertoire, lorsque les agents l'invitèrent à se taire. L'ivrogne répondit par des insultes. Ceux-ci le prièrent alors de les suivre. Bouquero se coucha sur le sol. Les gardiens de la paix se virent donc obligés de l'emporter au poste voisin.

Accident. — La dame Patricot, concierge, quai Fulchiron, 4, glissant sur une marche, tombait hier matin dans les escaliers du marché de la Martinière. Relevée par les passants, elle fut conduite à la pharmacie Godard, rue Terme, où elle reçut les premiers soins.

Un faux étudiant. — Le nommé Félix Segay, employé, demeurant rue Mercière, 42, ayant besoin d'argent, imagina un moyen d'en trouver. Il acheta un ouvrage de médecine, d'une valeur de 370 fr., déclarant s'appeler Bonnet, étudiant en médecine, et donna une fausse adresse. Ledit ouvrage, dont il prit au sitôt livraison, était payable en plusieurs traites, qu'il signa du nom Bonnet.

Cela fait il vendait à moitié prix les bouquins dont il ne se souciait guère et oublia bientôt les dates des échéances. Le marchand ne voyant pas venir les fonds se mit en quête de son acheteur, tout à fait inconnu à l'adresse qu'il avait donnée. Néanmoins il fut découvert et remis hier entre les mains de la justice.

Voilà un livre à bon marché qui menace de coûter cher.

Mort subite. — Alexandrine Pascal, femme Buffaud, demeurant rue de Crillon, 60, passait hier soir, vers 9 heures 1/2, sur la place Tholozan, lorsqu'elle s'affaissa tout à coup. Relevée par les passants elle fut transportée à la pharmacie Bouchet, place de la Comédie, mais les soins qui lui furent prodigués ne purent la rappeler à la vie. Le docteur Imbert constata qu'elle venait de succomber par suite d'une hémorragie interne.

Pris sur le fait. — Balbach, épicerie, rue Mercière, 20, constatait que depuis quelque temps ses provisions de vin, d'eau-de-vie et d'huile, renfermées dans la cave, diminuaient assez vite. Le fait est tout naturel, car les provisions d'une épicerie sont faites pour s'écouler le plus rapidement possible, mais ce qui navrait M. Balbach c'est que la recette ne montait pas en proportion. Or tout est là ; dans le commerce en général et l'épicerie en particulier il faut savoir établir une juste compensation entre le chiffre de la recette et l'écoulement des marchandises. Il se creusait donc la cervelle pour trouver la cause de cette anomalie lorsque hier il entendit du bruit dans sa cave ; descendant aussitôt il trouva le nommé Benoit Jelon, journalier, demeurant rue Rachais, 13, qui à l'aide d'une fausse clef venait faire sa provision à la source même. M. Balbach remit entre les mains des agents la cause de ses soucis, et depuis lors tout est pour le mieux dans l'épicerie de la rue Mercière.

Pertes et trouvailles. — Jeanprost, gardien de la paix, de service sur la place Bellecour, trouva hier un porte-monnaie contenant une petite somme d'argent, et le déposa au poste. Il était réclamé quelques instants après par sa propriétaire, Mme Lévi, demeurant quai des Brotteaux, 11.

Les agents de police ont ramassé hier, sur le quai des Brotteaux, un panier de légumes qui a été oublié après le marché.

Mlle Joséphine Dumoutin, tailleur, demeurant rue St-Lazare, 5, a trouvé hier sur la place Morand, une tabatière d'argent avec un nom gravé sur le couvercle. Elle l'a déposée au bureau de police à la disposition de son propriétaire.

Feuilleton de L'AVENIR (13)

LA FILLE-MÈRE

PREMIÈRE PARTIE

INÈS

— Un autre sentiment, — reprit-il d'une voix plus rauque. — m'attirait vers vous... votre âge : vous devez avoir dix-sept à dix-huit ans, n'est-ce pas ?

— Dix-sept ans et demi.

— C'est cela. — Or, j'ai perdu, il y a longtemps, bien longtemps... un enfant... une fille... qui avait alors l'âge de votre bébé... environ cinq ou six mois.

— Je vous plains, monsieur. — Je sais ce que c'est que ces douleurs-là.

— Oui... vous le savez... mais le vôtre est mort... Le mien... ma fille, m'a été volée... Et j'ignore ce qu'elle est devenue. Et je la cherche... et je la chercherai, tant qu'il me restera une goutte de sang dans les veines, tant que je me sentirai, devant moi... un jour à vivre...

— Ma fille, — ajouta-t-il sourdement, — doit avoir votre âge... et je me figure

qu'elle doit vous ressembler... si elle existe encore.

Sa voix s'arrêta dans sa gorge desséchée...

Une larme vint aux yeux d'Inès qui, d'un mouvement instinctif, sans savoir même ce qu'elle faisait, lui tendit sa petite main blanche et fluette.

Au contact de cette main, il tressaillit, secoua la tête pour en chasser quelque vision lugubre ou importune, et reprit plus rapidement :

— Ceci vous explique, en dehors de toute autre circonstance, l'intérêt que vous m'avez inspiré, dès que je vous vis... Lorsque je surpris le drame affreux dont vous avez failli être victime ; lorsque je vous aperçus sur votre grabat, mourante de faim, avec votre enfant mort entre vos bras. — moi qui ai connu toutes les douleurs, subi toutes les tortures morales et physiques, je fus pris aux entrailles par une pitié passionnée... et alors même que d'autres faits... ne m'auraient pas poussé à me rapprocher de vous... je m'y serais intéressé assez pour ne plus vous abandonner.

Inès le regarda avec un surcroît d'étonnement.

De quels autres faits voulait-il donc parler ?

M. Garros comprit l'interrogation muette

de ces beaux yeux noirs fixés sur lui, car il se hâta d'ajouter, en forme de commentaire :

— M. Danilow les connaît. — Je les lui ai expliqués, pendant votre évanouissement, et je vous les expliquerai tout à l'heure... mais, avant de penser à moi, — je dois penser à vous et à lui.

Il se recueillit une minute.

Ivan l'écoutait, immobile et les paupières baissées, dans une attitude qui lui était familière : — l'attitude de l'homme habitué à poursuivre en dedans de lui quelque vision obstinée.

Inès écoutait aussi, sans interrompre, même pour interroger, dominée par l'étrangeté de la situation et le type, comme l'accent, tout nouveau de ces deux hommes, d'âge si différent, d'aspect encore plus différent, qui l'un et l'autre, néanmoins, lui paraissaient unis par une sorte de confraternité indéfinissable.

— M. Danilow vient de vous dire qu'il me prenait pour garant de la pureté de ses intentions... que je serais en tiers entre vous deux. — Je sais ce qu'il veut, ce qu'il rêve.

Il veut vous sauver !

Il rêve de vous réconcilier avec la vie.

Ce but est noble est grand.

Bien que j'aie vu M. Danilow, aujourd'hui, pour la seconde fois, je le sens, je le

sais capable d'y réussir, digne de l'entreprendre.

Inès rougit légèrement, et regarda de côté Ivan, qui ne la regardait pas.

— Moi aussi, — poursuivit l'homme âgé, — je m'étais juré de vous sauver... de vous aider sur vous. — Il y avait un peu d'égoïsme dans mon fait, plus que dans le sien.

J'y apportais comme un intérêt personnel... Vous saurez tout à l'heure lequel... Mais, enfin, sans par une idée analogue, nous vous avons suivie tous les deux, à la sortie de l'hospice, et, sans nous être vus, ni entendus, nous nous sommes retrouvés, à vos côtés... nous vous avons empêchée ensemble d'accomplir votre résolution de quitter violemment la vie.

Maintenant, mademoiselle, regardez-moi.

— Je suis vieux. — J'ai cinquante-cinq ans. La vie, une vie abominable, m'a brisé, usé plus que la marche du temps. — Ce que vous avez souffert, — vous qui êtes encore une enfant, pendant quelques mois, si horrible que ce soit, n'est rien, en regard de ce que j'ai souffert pendant plus de vingt ans... de vingt ans, auprès desquels les supplices de l'enfer, s'il existait, ne seraient rien.

Je suis arrivé à l'âge où l'on ne recommence pas son existence ; où les longs espoirs ne sont pas seuls interdits ; où tout espoir, tout avenir, si court qu'il soit, est plus de sens.

ARTHUR ARNOULD

Feu de cheminée. — Un feu de cheminée, sans importance, se déclarait hier, rue de Vauban, 65. Il a été éteint presque aussitôt par le propriétaire, M. Lambleu.

Les arrestations. — La police de notre ville a procédé hier aux arrestations pour vagabondage ou mendicité des nommés : Laurent Lesprier, ouvrier serrurier, rue Chaponnay, 34; Joanny Prion, manœuvre, sans domicile fixe; Mathieu Moulins, ouvrier cordonnier, sans domicile; Joséphine Faure, femme Rivier, tisseuse demeurant rue Masséna, 29, accusée de vol.

Jean Pichot, manœuvre, demeurant rue du Belvédère, 1, trouvé rue de la Tour-du-Pin, colportant des allumettes de contrebande, a été écroué pour ce fait.

A l'Hôtel-Dieu. — Le nommé Saunier, cultivateur à la Verpillière, s'est fracturé la cuisse droite en tombant de sa hauteur le 3 courant. On l'a amené hier à l'Hôtel-Dieu.

Incendie. — Hier, vers 4 heures du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré dans les caves de la maison portant le n° 44 de la rue de la République.

Grâce aux prompts secours apportés par les pompiers des postes voisins, ce commencement d'incendie fut rapidement éteint. Le commandant Pitrat dirigeait lui-même les opérations.

Les dégâts purement matériels sont insignifiants.

Accident. — Hier, vers onze heures, Mme Margherite, demeurant rue Chaponnay, est tombée accidentellement à quelques pas de son domicile, et s'est fracturé le crâne. Aussitôt relevée par le citoyen Muller, la victime de cet accident a été transportée à la pharmacie Gangolf, rue Pierre-Corneille, où des soins pressés lui furent prodigués.

Achat de vivres. — Dans la nuit du 4 au 5, des malfaiteurs se sont introduits, à l'aide de fausses clés, dans le magasin de M. Faure, pâtissier, rue Bourbon, 41, et y ont enlevé des vivres, des pains de sucre et divers ustensiles de cuisine, plus un ballot de chaussures qui était déposé dans le magasin.

Après avoir opéré leur razzia, ils ont eu la complaisance de refermer les portes.

Collectes faites aux enterrements civils des citoyens Testa et Debaune, ensembles la somme de 5 fr. 50.

Enterrement civil de la citoyenne Fronze, 6 fr. 30.

A L'IMPOSSIBLE

Actuellement : 24, Rue Bellecordière, 24 — Lyon

Seule maison de tailleur qui puisse livrer un **COSTUME COMPLET** sur mesures en 40 heures au prix incroyable de 30 fr.

Ouverture feudi 10 avril de ses vastes magasins

35, Rue Centrale, 35
Les vêtements livrés aux clients sont irréprochables et tous vérifiés par M. WEIGEL, chef de coupes. — Diplôme d'honneur à l'exposition de Paris 1878.

Névralgies

Nous rappelons aux personnes atteintes de névralgies, migraines, maux de dents, maux d'yeux, surdités, bourdonnements, que le traitement russe du Dr Loewenthal, si réputé pour ses guérisons nombreuses et authentiques, se trouve toujours à la pharmacie BOUQUET, 10, rue Quatre-Chapeaux, Lyon; Ledrun, à Paris, faubourg Montmartre; Jars, à Clermont-Ferrand; Bouchardy à Saint-Etienne; Hemery, à Bourg; Vergiat, à Roanne. Prix du traitement: 4 fr. 50.

AU PONT-NEUF

3, place St-Nizier, 3
Complets fantaisie... 25 f. - 35 f.
Haute confection... 44 f. - 67 f. - 80 f.

Pharmacie Moderne de Lyon

GRANDE DIMINUTION DE PRIX

Thé des Alpes, 70 c. au lieu de 1 fr. 25; Thé Bérard, 60 c. au lieu de 1 fr. 25; Eau d'Hunyadi, 70 c. au lieu de 1 fr. 25; Pilules Suisses, 1 fr. 20 au lieu de 1 fr. 50; Per Bravais, 4 fr. au lieu de 5 fr.; Liqueur de Goudron, 1 fr. 25 au lieu de 2 fr.; 100 capsules de goudron pur pour 1 fr.; Vin de quinquina, 2, 3, 4, et 4 fr. 50 le litre; Huile de foie de morue pure, 2, 2,50 et 3 fr. le litre; Salspareille, 4 fr. le kil.; Sirop de protochlorure de fer, 4 fr. le litre; Sirop antiscorbutique, 3 fr. le litre; Tisane de Bochet, 0,40 c. le paquet pour 1 litre. — Les ordonnances sont tarifées 40 0/0 au-dessous des prix ordinaires.

La Pharmacie Moderne est la plus connue et la plus populaire de tout Lyon.

TRIBUNE LIBRE

Chambre syndicale des tonneliers. — La commission exécutive de la réunion du 29 mars, et la chambre syndicale des ouvriers tonneliers de la ville de Lyon et de la banlieue, font appel à toute la corporation ainsi qu'à MM. les négociants en vins pour entendre le rapport des délégués du 29 mars, au sujet de l'entretien qu'ils ont eu avec M. le directeur des contributions indirectes de la ville de Lyon.

Dans cette réunion seront discutés les intérêts de la corporation.

Pour la commission exécutive :
Le secrétaire, Maisonneuve.
Pour la chambre syndicale : Collet.
La réunion aura lieu dimanche, à 2 heures précises, chez Rivoire, avenue de Saxe, 242.

Fédération des chambres syndicales lyonnaises. 33, rue Grégoire. — Tous les adhérents des chambres syndicales, fédérées ou non, sont priés d'assister à une réunion générale privée des syndicats, qui aura lieu dimanche 6 avril, à 2 heures précises du soir, au siège de la fédération.

Ordre du jour :
1° Commission des 44, rapport sur la situation de chaque corporation lyonnaise;
2° Discussion sur la nouvelle loi sur les syndicats professionnels.

NOTA. — Le conseil fédéral espérant que tous les adhérents au syndicat, soucieux de leurs droits, assisteront à cette réunion, le livret servira de lettre d'entrée.

Tailleurs de pierres. — La chambre syndicale convoque tous ses membres à une réunion privée, dimanche 6 avril, à 2 heures, au siège social, rue de la Barre, 16.

Versement de la cotisation mensuelle. On recevra des nouveaux adhérents.

Le secrétaire, Cartat.

Liquidation de la grève Barral et Gagnon. — Tous les citoyens détenteurs de listes de souscription sont prévenus qu'il est de leur devoir de les faire parvenir chez le citoyen Bédion, rue Sainte-Marie, 10, ou chez Chamaux, Croix-Rousse, tous les jours, de midi à 2 heures du soir, et le lundi 7 mars, à 8 heures du soir, café Chapuis, boulevard de la Croix-Rousse, 159, au 1^{er} étage.

NOTA. — Les listes blanches sont indispensables, aussi bien que celles recouvertes.

Société philanthropique de l'Ain. — Les sociétaires sont informés que le banquet annuel aura lieu le dimanche 6 avril, à 2 heures, au restaurant Denis, cours Lafayette, 156, près l'Estroi.

Des listes de souscription sont déposées au restaurant Denis, cours Lafayette, 156; chez Mogenet café, rue St-Gatherine, 12; Jaquet, 66, boulevard des Brotteaux, 22; Jognet, pâtissier, rue Calu, 10. Elles seront closes vendredi soir 4 avril.

Société philanthropique des anciens zouaves. — Tous les anciens militaires, officiers, sous-officiers, caporaux et soldats, ayant servi dans l'un des quatre régiments de zouaves, sont instamment priés de se rendre le dimanche 6 avril 1884, à 9 heures très précises du matin, au café Laverrière, 13, rue de la Barre. — Urgence.

Ordre du jour :
Formation d'une société fraternelle philanthropique.
La Commission provisoire.

Appel aux livres penseurs. — Le groupe antilicé, la Voie Matérialiste de Vaise, invite les ennemis de la superstition à un banquet fraternel du vendredi Equinoxial, le 11 avril, à Vaise, à 7 heures 1/2 du soir. Les citoyens et citoyennes qui désirent y figurer, sont invités à retirer leurs cartes chez le citoyen Perrin, rue l'Oratoire, 33, à Vaise, et chez le citoyen Stauffert, rue de la Claire, 33.

Prix du banquet : 2 fr.; 1 fr. pour les enfants au-dessous de dix ans.

Réunion publique de toute la corporation des tisseurs. salle de l'Alcazar, le dimanche 6 avril, à 9 heures du matin (commission exécutive du groupement).

Citoyennes, citoyens.
Au moment d'aboutir à l'union, nous avons rencontré un obstacle inattendu à l'exécution de nos résolutions prises le 23 mars 1884, en assemblée générale de tout le groupement.

Dans la situation où nous sommes, nous devons redoubler d'effort, de persévérance pour faire triompher le principe de la majorité; devant l'important mandat que vous nous avez donné et étant investis de votre confiance, nous n'avons pu accepter les propositions qui nous ont été faites, ni accorder les concessions qui nous ont été demandées.

Il n'appartient qu'à vous de juger et de délibérer; à cet effet, nous prendrons des décisions libres, vous vous inspirerez de tous les intérêts de la corporation, vous songerez que, sans l'union, nos salaires méconnus resteraient encore longtemps sans défense, vous aurez raison des faux-fuyants qui pour le moment nous détournent de la bonne route, en vous déclarant que les persanalités encombrantes qui peuvent ou veulent nuire à l'œuvre que nous devons tous poursuivre jusqu'à complet achèvement : la reconstitution de la chambre syndicale, sous une forme nouvelle, ayant pour base la loi, qui lui donne le droit et la force.

Il nous faut de la concorde, de la solidarité; il ne faut ni vainqueurs, ni vaincus; il faut que la concorde, ce mot dont on abuse, soit un fait, il ne faut pas qu'une mauvaise question de priorité nous divise; ni chambre syndicale passée, ni groupement, mais une masse compacte de tisseurs, marchant la main dans la main et faisant valoir leur revendication par tous les moyens possibles.

En conséquence, nous vous convions à une assemblée où vous seuls souverains de vos délibérations, pourrez affirmer vos résolutions, desquelles dépend le sort de toute la corporation. Le moment est solennel, à chacun de nous incombe la responsabilité de notre avenir. Il faut que de cette assemblée ressorte l'expression formelle de votre constitution.

Ordre du jour :
1° Formation du bureau;
2° Lecture du procès-verbal;
3° Rapport de la commission exécutive;
4° Discussion générale sur la constitution de la corporation.

NOTA. — Tous les citoyens et citoyennes tisseurs ou similaires, seront admis à la réunion.

L'Avenir. — Société de gymnastique, à l'honneur d'informer ses sociétaires qu'elle fera sa première sortie de l'année, à St-Cyr-au-Mont-d'Or, le dimanche 6 avril. Réunion au siège à 8 heures. — L'article 18 sera rigoureusement appliqué.

Chambre syndicale des Chaudronniers fer et similaires. — La commission se réunit tous les jeudis, de huit à dix heures du soir, au siège social : quai des Célestins, 2.

NOTA. — Elle tient un registre à la disposition des patrons et ouvriers pour les demandes et offres d'emploi.

Le Secrétaire : Brédy.

Caisse de retraite des Chauffeurs-Mécaniciens du département du Rhône. — Réunion générale, le dimanche 6 avril, à trois heures précises du soir, au siège de la Société, chez M. Ruet, rue de la Barre, 16.

Les portes seront rigoureusement fermées à trois heures et quart.

Le Secrétaire : D. Méot.

Groupement des tisseurs. — La commission du 6^e arrondissement tiendra une grande assemblée générale le dimanche 6 avril à 9 heures du matin à l'Alcazar.

Les citoyennes sont priées d'y assister.

Tribu lyonnaise. Société de consommation et de production à capital et personnel variables. — Cette Société, fondée sur une base humanitaire et philanthropique, a pour but : le bien-être vital et matériel des classes laborieuses qui, dans une association uniquement coopérative, progressive et en participation, pourront se procurer tous les objets de consommation et de production nécessaires à l'existence, en bonne qualité et à prix réduit.

Son but est également de créer une Caisse de retraite pour la vieillesse, dont la répartition se fera uniformément entre chaque sociétaire ayant droit.

La Société est fondée par action, à capital et personnel variables; sa durée est illimitée.

L'action nominative est de 100 francs, dont 50 seront versés au fonds social par fractions de 1 franc par semaine, et 50 francs pour libérer l'action seront couverts par les bénéfices et ne pourront, dans aucun cas, être réclamés aux actionnaires.

Cette Association, créée sous la dénomination de Tribu lyonnaise, pouvant prendre une grande extension, et le capital étant la pierre fondamentale de tout édifice social, il ne sera distribué ni intérêt ni dividende.

Cette Tribu, dotée, par les assemblées générales, d'administrateurs capables et intelligents, d'un contrôle intégral et clairvoyant, ne peut que s'adjointre un nombre considérable d'adhérents, car tout travailleur est assez soucieux de son bien-être et de l'avenir de sa famille, pour vouloir coopérer à la prospérité de l'œuvre commune.

Parti ouvrier. — Les groupes du sixième arrondissement sont convoqués d'urgence à une réunion privée, le dimanche 6 courant, à deux heures précises du soir, chez le citoyen Goutard : rue Garibaldi, 108.

Ordre du jour : question municipale.

P. S. — Les citoyens partisans du programme du parti ouvrier et qui voudraient y adhérer pourront se faire inscrire à l'adresse indiquée ci-dessus.

Pour les groupes, l'un des secrétaires : Payan.

A tous les tisseurs de la section Colbert et Baudin. — Vu les débats qui ont surgi dans l'entrevue de la commission exécutive et l'administration du syndicat actuel, et qui n'ont pu aboutir en vue de la corporation votée en assemblée générale le 23 mars, votre commission de section vous prie de ne pas manquer à votre devoir et à votre dignité de travailleurs, et de vous rendre à l'assemblée générale, qui aura lieu dimanche 6 avril, à l'Alcazar, à 9 heures du matin.

La Commission

Société des amis de la liberté. Les membres actifs et honoraires sont invités à assister à la réunion obligatoire qui aura lieu le samedi 5 courant, à 9 heures 1/4 précises, au siège de la Société.

Ordre du jour :
Renouvellement du bureau.

Discussions diverses, de la plus grande importance.

Le secrétaire, Claude G.

Chambre syndicale des ouvriers Maçons. — Tous les adhérents sont invités à une réunion générale privée extraordinaire lundi 7 avril, à sept heures et demie du soir au siège social : rue Villeroi, 18.

Ordre du jour : Discussion sur l'organisation de la chambre syndicale, conformément à la nouvelle loi sur les syndicats professionnels.

NOTA. — On recevra les nouveaux adhérents et les cotisations en retard.

Le secrétaire : Dubayle.

Cercle des travailleurs. rue Cuvier, 164. — L'administration a l'honneur de prévenir les sociétaires, qu'aujourd'hui dimanche 6 courant, à sept heures précises du soir, dernière grande soirée de famille avec le concours de plusieurs artistes de talent. Un chœur sera chanté par les enfants du cercle, sous la direction du citoyen Guénat.

Nous leur rappelons également qu'ils peuvent être accompagnés de leurs amis.

Menuisiers et Serruriers. — La Société des compagnons et affiliés menuisiers et serruriers du Devoir de liberté de la ville de Lyon, à l'honneur d'informer MM. les patrons et ouvriers de dites corporations que leur siège social est actuellement chez M. Fabre, resaurateur, avenue de Saxe, 191.

Les patrons qui auraient besoin d'ouvriers peuvent s'y adresser.

Le premier compagnon : Orlet.

Avit aux livres penseurs. — Le groupe radicaliste de la morale positive invite tous les livres penseurs à une assemblée fraternelle.

Dans une conférence familière, il y sera traité de la science et de la vérité.

Cette assemblée, à laquelle sont conviés tous les hommes libres, se tiendra le vendredi équinoxial 11 avril, avenue de Saxe, 242.

On trouvera des billets aux adresses suivantes :

Citoyens : Fillereau, rue Villeroi, 27.
Noël montée Roy, 2.
Chavassieux, rue Sainte-Jeanne, 16.
Villeroi, avenue de Saxe 246.
Garnier, cours Lafayette, 79.
Fargot, rue Bugeaud, 178.
Mayot, avenue de Saxe, 170.

Chambre syndicale des galochiers lyonnais. — Réunion des syndics : versement des cotisations, lundi 7 avril 1884, à 7 heures du soir, chez M^{re} Tayre, rue Pierre-Corneille, 168.

Le secrétaire-adjoint : J. Porchat.

La 230^e Société de secours mutuels à la vieillesse des emboîs P.-J.-M. vient de faire paraître sa situation de caisse au 29 février dernier.

Sur ce compte rendu, nous résumons que le capital de la Société s'élève à la somme de 1,273,212 francs 3 centimes.

Fondée le 1^{er} mars 1872, à Lyon, un pareil résultat fait assurément le plus grand honneur à ceux qui dirigent la Société, et doit être, pour chaque membre participant un sûr gage d'un avenir où ne peut pas prospérer.

Concert-Tombola. — Nous apprenons qu'un concert suivi de tombola s'organise pour le 6 avril prochain, salle de l'Elysée, rue de la Barre, au profit d'une œuvre démocratique.

Les citoyens et citoyennes qui voudraient se procurer des actions en trouveront aux adresses suivantes :

Citoyens : Vincent, rue Rabelais, 53;
Gachet, cours de la Liberté, 20;
Chavassieux, rue Sainte-Jeanne, 16;
Boussac, route de Vienne, 438;
Buisson, rue Garibaldi, 158;
Perron, rue Vendôme, 289;
Laverrière, avenue des Pénitents, 2471;
Fouquet, cours Lafayette, 54;
Fouquet, chemin de la Croix-Barret, 48;
Guignou, rue Sébastien-Guyon, 23;
Baudet, cours Charlemagne, 1;
Garnier, cours Lafayette, 43.

Les lots de la tombola seront exposés depuis huit heures du matin, dans le salon de la salle de l'Elysée.

Ouverture du concert à 8 heures 1/2.

Un homme de 35 ans, ex-employé de banque et clerc de notaire, demande un emploi aux écritures. Hautes références.

S'adresser à M. Dauteriv, rue Grégoire, 36, au premier.

L. E

Coureur des Bois

Par Gabriel FERRY

Tiburcio ne releva pas la réflexion de Cuchillo.

On peut apprécier jusqu'à quel point sa discrétion le servit en cette occasion.

Ainsi, comme Cuchillo, comme don Estévan, Tiburcio connaissait l'existence, l'emplacement exact du val d'Or; le secret comme on le verra plus tard, n'en avait pas été gardé par Arellanos. Mais était-ce un concurrent bien dangereux qu'un jeune homme sans appui, sans ressources, et à qui il ne restait plus même un cheval pour le porter ?

« De façon, dit Cuchillo, qui, assis sur le revers de la route, les genoux à la hauteur du menton, jouait avec le couteau passé dans la jarrettière de sa botte, qu'à l'exception d'une hutte en bambous que vous avez abandonnée, d'un cheval qui a crevé entre vos jambes, et du costume que vous portez,

Arellanos et sa veuve ne vous ont pas laissé d'autre héritage ?

— Rien que la mémoire de leurs bienfaits et la vénération de leur nom.

— Pauvre Arellanos ! je l'ai bien regretté, hasarda imprudemment Cuchillo, que son hypocrisie mit maladroitement hors de garde.

— Vous l'avez donc connu ? s'écria Tiburcio; il ne m'a jamais parlé de vous.

Cuchillo sentit qu'il venait de se fourvoyer; il se hâta de répondre :

« J'en ai beaucoup dit parier comme d'un bien digne homme et d'un gambusino renommé... et c'est bien assez pour que je le regrette, je pense. N'est-ce pas moi d'ailleurs qui vous ai informé de sa mort, que le hasard seul m'avait apprise ?

Malgré le ton naturel dont Cuchillo fit cette réponse, il était porteur d'une de ces figures tellement suspectes, tant de soupçons planaient sur sa tête, que Tiburcio jeta sur lui un regard de défiance.

Mais, petit à petit, les idées du jeune homme semblèrent prendre un autre cours. Il parut pendant quelque temps plongé dans une méditation profonde, qui n'était que le résultat de sa faiblesse accidentelle, et dont Cuchillo, incliné aux soupçons, interpréta différemment l'origine.

En ce moment le cheval de Cuchillo commença de donner des signes évidents

de terreur. Son poil se hérissait, et il se rapprocha de son maître comme pour chercher protection près de lui. L'heure approchait où le désert assombri allait se parer de toute sa majesté nocturne. Déjà les chacals hurlaient au loin, quand tout à coup une note rauque, saccadée, leur imposa silence : c'était la voix du lion d'Amérique.

« Ecoutez ! » dit Cuchillo.

Un hurlement plus aigu retentit d'un autre côté.

« C'est un puma et un jaguar qui se disputent le corps de votre cheval, ami Tiburcio, et le vaincu pourrait bien essayer de se dédormager sur l'un de nous. Je n'ai que ma carabine et vous n'avez pas d'armes.

— J'ai mon poignard.

— Ça ne suffit pas. Montez en croupe derrière moi, et patrons.

Tiburcio suivit ce conseil, en ajournant ses soupçons devant le danger commun; et, malgré sa double charge, le cheval de Cuchillo s'éloigna rapidement, tandis que les grondements des deux féroces habitants du désert, prêts à se déchirer pour leur proie, devenaient plus sonores et plus prolongés.

CHAPITRE IV

LA COUCHÉE DANS LES BOIS

Pendant longtemps encore l'écho apporta aux oreilles des deux cavaliers de formidables rugissements mêlés aux hurlements plaintifs des chacals. Ces animaux voraces n'abandonnaient qu'à regret la proie que se disputaient les deux rois des forêts d'Amérique. Bientôt un bruit d'une autre nature prouva l'intervention humaine dans cette scène du désert. En effet, les hurlements cessèrent tout à coup.

« C'est un coup de carabine, dit Tiburcio; qui peut s'amuser à chasser dans ces solitudes ?

— Quelqu'un de ces chasseurs américains sans doute, que nous voyons de temps en temps venir à Arispe vendre leurs provisions de peaux de loutre ou de castor, et qui se soucient d'un jaguar ou d'un puma comme d'un chacal.

Rien ne troublait plus maintenant le calme imposant de la nuit. Les étoiles brillaient au ciel, et à peine une brise plus fraîche faisait-elle entendre un léger murmure dans les taillis de bois de fer.

(A suivre)

GABRIEL FERRY

BOURSE DU BOULEVARD

3 olo, 77,55; 4 1/2 olo, 107,77; Ottomane, 674,37; Egypte, 344,37; Rio, ; Extérieure, 60 1/5 1/6.
3 olo d. 25: 0,55 d'écart.
0 50: 0,30
4 1/2 olo d. 25: » »
50: 0,22.

SPECTACLES DU 6 AVRIL

Grand-Théâtre. — 8 h. 1/4. *La Princesse des Canaries*, opéra-bouffe en 3 actes.

Célestins. — Matinée au bénéfice des machinistes. Le soir, *Le Bossu*, drame en 5 actes et 10 tableaux, par MM. Paul Féval et Anicet Bourgeois.

Théâtre des Variétés. — Aujourd'hui dimanche 6 avril, le théâtre des Variétés donnera à 8 heures du soir, une grande représentation populaire.

Le spectacle se composera de deux pièces importantes qui depuis longtemps n'ont pas été jouées à Lyon et qui obtiennent toujours un

succès bien légitime; ce sont *Le Chapeau de paille d'Italie*, vaudeville en 5 actes, et *Les quatre sergents de la Rochelle*, drame en 6 actes.

Enfants de la Gaîté (salle Fredouillère). — Dimanche 6 avril, à 5 heures précises, grand concert suivi de bal à 8 heures, avec le concours de nombreux artistes.

Lundi 7 avril, à 8 heures du soir, grande soirée au bénéfice d'un sociétaire malade.

Entre la première et la seconde partie, Causerie intime par M. H. Wengenroth, du journal *l'Alsacien-Lorrain*, de Paris.

Titre: le vrai patriotisme.

Casino de Vaise. — Aujourd'hui dimanche, 6 avril, concert à 4 heures. Bal à 8 heures.

Après le concert, Tombola.

Kiosque de Bellecour. — Musique militaire de 4 heures à 5 heures.

Place Morand. — Musique du 140^e régiment d'infanterie, de 4 à 5 heures.

PROGRAMME

Allegro militaire, Gurtner. L'Etoile du Nord, Meyerbeer. Les Cloches de Corneville, Planquette. Lucie de Lamermoor, Donizetti. Polka, Sauvan.

LAINES ET COTONS

à tricoter et au crochet

PÈLERINES ET FICHUS

en mohair, persan, saxe

A. ROYANÉ, r. de la Préfecture, 1

Guérison radicale des HERNIES

Hommes, Femmes, Enfants. Paiement après guérison. — THERON & C^{ie}, 28, rue Confort, au 2^e. Une dame est chargée d'appliquer p. dames.

LIQUEUR DES DAMES

Spéciale contre les Pertes de Sang, qu'elle régularise. Indispensable contre les Maladies de Matrice, Dérangements, Règles douloureuses, Suppressions accidentelles, Sécheresse, Suites de Couches, Retour d'âge, Fluxus blancs, etc. — Apres le repas. Dépôt Général: PH. ENJOLRAS, 15, cours de Brosses, et toutes Pharmacies. Gratis Notice explicative.

HERNIES

Sans Opération, guérison prompte, parfaite, garantie par les faits. En conséquence, plus de bandages. Dr GAILLARD, quai Charité, 1, Lyon.

La Pharmacie Moderne de Lyon, 5, rue Ste-Catherine, délivre gratuitement et envoie franco à toute personne qui en fera la demande une brochure traitant des maladies secrètes et des vices du sang.

Maladies Nerveuses

Paralysies diverses, affections chroniques

Traitement spécial du Dr COURJON directeur de la Maison de santé de Meyzieu (Isère), près Lyon. — Cabinet à Lyon, rue de la Barre, 14, mercredi et samedi, de 3 à 5 h.

Hydrothérapie, Electrothérapie, Lactothérapie

Le Rédacteur-Gérant, PAGÈS.

Lyon. — Imp. Moderne, cours de la Liberté, 70

Bonne Occasion
A VENDRE

1 lit, 1 sommier, 1 commode, 1 table de toilette, 1 table de nuit, 1 table ronde, 1 pendule, 1 glace et des chaises.

Le tout entièrement neuf.

S'adresser chemin de la Demi-Lune, 155, clos du restaurant Mille, Saint-Just.

A VENDRE OU A LOUER

1. PROPRIÉTÉ, à Lyon, au lieu de la Belle-Allemagne, maison de douze pièces, clos, bois et pré, eaux, salles d'ombrages, belle-vue, etc.

2. MAISON de 3 étages avec terrasses, à l'Île-Barbe, quai de Cuire.

S'adresser à M. Bruchon, pl. Bellecour, 15.

A CÉDER

Épicerie gros, quart. Brotteaux, près le cours Morand. — Aff. 10.000 fr. par an, loc. 900 f., sous-loc. 500 fr. Dép. forcé. fac. paiera. Prix 2.000 fr.

S'adr. Bonnard, r. Claudia, 13.

M^{me} VALLET

Elève de Desbarolles, lit la destinée dans les lignes de la main, rue Neuve, 15, Lyon.

M. PEIGNIER

Professeur de Massage

33, Quai de l'Hôpital, Lyon

Traitement pour toutes affections de rhumatismes et faiblesses.

Preuves à l'appui.

M^{me} HERMAN

AVENIR par les cartes

Passage Saint-Pothin, 6, Lyon

Pâte Phosphorée Lardet

SIGNOUD Pharmacien

Successeur

place des Jacobins, 1, Lyon

Cette Pâte détruit rapidement

Cafards, Rats

Se délier des imitations. Pôt:

1 fr.; demi-pôt: 50 cent.

Expédition franco par colis

postal de trois pots contre mandat-poste de 3 fr.

Chapellerie
A L'HERISSÉ

Cours Gambetta, 11, Lyon

Réorganisation nouvelle. — Saison d'été. — Grand choix pour hommes et enfants. Haute nouveauté pour dames. Chapeaux bien garnis et de bon goût à 3 fr. et au-dessus.

TOUT LYON Voudra savoir son avenir par la célèbre M^{me} STEPHANIE, 1, r. des Capucins, près la Grand-Côte

MODES M^{me} CEMENT, mon-tée Grand-Côte, 87. Voir Jeudi prochain l'Exposition

POUR LA CAMPAGNE

Grillage galvanisé pour volières, clôtures, ciel-ouvert. — Piquets en fer pour vignes et espaliers. — Fil de fer, fil d'acier, ronces artificielles pour clôtures de prairies. — Carton chanvre bitumé pour toitures légères. — Meubles et Outils de jardin. — Fabrique spéciale de grandes volières sur mesure.

RAOULX et Cie, 53, Cours Lafayette, LYON

Envoi du tarif par la poste

EXPÉDITION FRANCO EN FRANCE

Seulement

LE VIN DÉPURATIF

A LA SALSEPAREILLE ROUGE JAMAÏQUE et à l'Iodure de Potassium

préparé avec le plus grand soin dans nos Laboratoires, est bien supérieur à tous les sirops dépuratifs dits de Bochet, de Cuisinier, de Salsepareille, etc. Il remplace l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, le sirop d'iodure de fer, ainsi que toutes les préparations à base de mercure. D'une digestion facile, agréable au goût et à l'odorat, LE VIN DÉPURATIF de la PHARMACIE MODERNE DE LYON est recommandé par les médecins de tous les pays pour guérir radicalement les maladies suivantes: Dartres, Ulcères, Scrofules, Teignes, Abcès, Furoncles, Scorbut, Gâle, Asthmes, Goutte.

Nous délivrons et envoyons gratuitement à toute personne qui en fera la demande, une brochure traitant des maladies secrètes et des vices du sang.

Adresser les demandes à M. le Dr de la PHARMACIE MODERNE DE LYON 5, rue Ste-Catherine, et 6, rue Ste-Marie-des-Terreaux

LE TRAITEMENT pour 20 JOURS

A LA PLACE SAINT-PIERRE

Place St-Pierre, 23 et rue du Plâtre, 1

— LYON —

GRANDS MAGASINS DE CONFECTIONS POUR DAMES

SPECIALITÉ POUR FILLETES

A l'occasion des Fêtes de Pâques

IMMENSES ARRIVAGES

de Confections pour Dames

Le grand succès obtenu par cette nouvelle Maison lui a permis de faire des achats considérables et d'obtenir ainsi des prix très réduits dont elle fera profiter les acheteurs.

VENTE DE CONFIANCE

Prix fixe marqué en chiffres connus

NOTA. — Toute Marchandise qui, dans la huitaine, aurait cessé de plaire, sera reprise.

LA MONTRE AMÉRICAINE

Maison de confiance

Lyon — Cours Lafayette, 17 — Lyon Succursale au Bois-d'Oingt (Rhône)

ATELIER D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE

Recommandé par ses prix réduits et son travail bien fait

P. MARION

EX-PREMIER OUVRIER DES PRINCIPAUX HORLOGERS AMÉRICAINS

Nettoyage de Montres 2 fr. — Grand ressort depuis 1 fr. 50. — Verre de montre double 25 c. — Verre de montre glace plate 25 c. — Montres argent dep. 20 fr. Montres or dep. 40 fr. Réveils dep. 5 fr.

Grand choix de Montres neuves et d'occasion des Montres-de-Piété de Paris, Genève et Besançon, à des prix incroyables.

Spécialité de réparations de pièces de précision. — Achat d'or et d'argent, diamants, pierres fines, et reconnaissances de Montres-de-Piété.

Les Réparations sont garanties sur Facture.

NOTA. — Tous les articles sont vendus à des prix exceptionnels de bon marché et marqués en chiffres connus.

MAISON

DE LA

BELLE JARDINIÈRE

DE PARIS

Vêtements en tous Genres pour Hommes et pour Enfants

Ouverture de la Saison d'Été

25, Rue Saint-Pierre, 25

A LYON

MANUFACTURE DE PAPIERS PRINTS

LYON, 15 & 17, Rue de Jarente, 15 & 17, LYON

Papiers depuis 15 centimes

Spécialité de Bordures, articles riches, reproductions d'œuvres

AU
SOUVENIR de BÉRANGER

47, Rue de la République, 47

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Hommes, Jeunes Gens et Enfants

Complets Nouveauté. 20, 25 et 30 fr.

Costumes 1^{re} communion . . 13, 15, 25 et 30 fr.

POSITION

exceptionnelle pour un ménage.

A LOUER au centre de Lyon un

joli café-restaurant avec cham-

bres garnies bien agencées et

comptoir, peu de loyer. Ecrire: poste restante, à M^{me} V. C., pro-

priétaire.